

Loi de transition énergétique : Pourquoi il ne faut pas déployer le compteur Linky en France

Le samedi 20 juin 2015 [Document préparatoire à une rencontre entre Mme Royal et des représentants du groupe des électrosensibles d'Ile-de-France].

Par Annie Lobé
Journaliste scientifique indépendante

Madame la ministre, je vous remercie d'avoir organisé cette rencontre avec une délégation de personnes électrosensibles [cette rencontre n'a jamais eu lieu].

La loi de transition énergétique que vous portez actuellement devant le Parlement rend obligatoire le compteur Linky, un compteur communicant par radiofréquences. Ce compteur injecte dans le circuit électrique des radiofréquences qui sont ré-émises par tous les appareils électriques. Ces radiofréquences sont officiellement classées depuis le 31 mai 2011 comme « potentiellement cancérogènes » par le Centre international de recherche sur le cancer, qui dépend de l'OMS.

Trois autres compteurs communicants, qui sont des appareils émetteurs de micro-ondes, sont rendus obligatoires dans l'actuelle rédaction votre loi de Transition énergétique :

- le compteur de gaz communicant Gazpar,
- le compteur individuel de chauffage dans les immeubles à chauffage collectif (c'est l'article 7, qui énonce clairement que cette obligation est assortie d'une amende de 1 500 euros par an et par logement)
- ainsi que le boîtier appelé « dispositif déporté » (c'est article 60). Ce n'est pas un compteur, mais c'est l'indispensable complément du compteur Linky puisque l'écran du dispositif déporté affiche en euros la consommation en temps réel. ☛ Il émet dans les mêmes gammes de fréquences que les téléphones portables (micro-ondes).
Le compteur Linky lui-même n'affiche ses données de consommation qu'en kilowattheures, et dans 40 % des logements, il est situé à l'extérieur, ce qui ne permet pas au consommateur de visualiser en temps réel sa consommation pour adopter des comportements moins énergivores, ce qui est l'un des objectifs qu'ERDF a vendu, si j'ose dire, aux responsables politiques, pour faire accepter les 7 milliards d'euros d'investissement que représente la mise en place du système Linky, dont l'architecture nécessite, de surcroît la mise en place d'émetteurs dans chaque rue (qu'on appelle CP) et d'antennes-relais dans chaque concentrateur.

Les concentrateurs, ce sont les postes de transformation EDF, ils sont situés en rez-de-chaussée, sont parfois intégrés dans des immeubles et sont pour la majorité d'entre eux entourés de logements. ☛ Les antennes GPRS qui vont être implantées sur leurs toits émettent dans les mêmes gammes de fréquence que celles de la téléphonie mobile et il y a en France 740.000 concentrateurs, selon un diaporama d'ERDF. Cela signifie donc 740.000 antennes-relais en plus, quasiment à hauteur d'homme.

De plus, bien que rien ne figure à son propos dans la loi, le boîtier Voltalux, installé dans les logements en aval du compteur, boîtier qui fonctionne également avec des micro-ondes, sera

également rendu nécessaire pour réaliser les effacements de consommation qui sont l'objectif principal, l'objectif véritable du système Linky (c'est article 46bis).

En effet, le compteur Linky lui-même n'a pas un « pas de charge » adéquat pour éteindre et rallumer les appareils à distance, ce qu'ERDF sait pertinemment et depuis longtemps, puisqu'un vœu du Conseil de Paris du 18 octobre 2011 fait référence à un courrier de 2009 dans lequel ERDF mentionne ce problème. 🌐

<http://www.ecoco2.com/blog/4615-deploiement-de-linky-le-conseil-de-paris-est-pas-daccord>

La conclusion de tout cela, c'est que le système Linky représente une menace sans précédent sur la santé publique en ce qu'il engendrera une augmentation jamais vue de l'exposition de la population aux ondes radioélectriques (c'est-à-dire les micro-ondes et les radiofréquences), à laquelle personne, et je dis bien personne, ne pourra se soustraire.

Or l'exposition radioélectrique actuelle a déjà produit des effets, le plus spectaculaire étant l'électrosensibilité. J'emploie à dessein le mot spectaculaire, parce que le lien de cause à effet est facile à identifier en raison de la proximité temporelle entre le début de l'exposition et le début des troubles, même si l'exposition n'est découverte par la personne atteinte qu'a posteriori, c'est après le déclenchement des troubles.

Nous sommes ici devant vous, Madame la ministre, non pas seulement pour vous demander de protéger les personnes déjà atteintes d'électrosensibilité, mais pour vous demander de protéger l'ensemble de la population, préventivement, et particulièrement les enfants, les adolescents, et les fœtus, qui sont particulièrement menacés, car les effets de l'exposition radioélectrique sur les organismes en développement sont irréversibles. 🌐

Et maintenant, je vais donner à parole à chaque personne qui est venue ici pour témoigner, pour vous expliquer comment l'électrosensibilité s'est déclenchée, quels sont les symptômes et quels impacts en ont résulté sur leur vie professionnelle et personnelle.

Je souhaiterais Madame la ministre, à présent aborder l'aspect législatif.

Le 21 mai, les députés ont rejeté en séance publique l'amendement n° 823 de la députée écologiste Laurence Abeille, qui avait fait l'objet d'un avis défavorable du Gouvernement.

Cet amendement visait à permettre aux consommateurs de refuser l'installation à leur domicile des compteurs communicants.

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/amendements/2736/AN/823.asp>

Le groupe écologiste du Sénat a déposé un amendement allant dans le même sens mais ne s'appliquant qu'aux personnes électrosensibles. Cet amendement a été retiré le 17 juin à la demande du rapporteur M. Ladislas Poniatowski, qui a suggéré à son auteur Joël Labbé, du groupe écologiste, de le redéposer afin qu'il y ait un débat en séance publique.

http://www.senat.fr/amendements/commissions/2014-2015/466/Amdt_COM-124.html

Madame la ministre, je voudrais que vous sachiez que personne ne peut se satisfaire de cet amendement, pas même les personnes atteintes d'électrosensibilité ou de cancer.

En effet, même s'il était adopté, cela ne suffirait pas pour protéger la population française.

Si le Sénat, ou l'Assemblée, adopte cet amendement, sans aller plus loin, et si les compteurs Linky sont installés massivement, sauf chez les personnes déjà devenues électrosensibles, l'ensemble des circuits électriques sera "contaminé" par les radiofréquences CPL du Linky, y compris dans les logements non équipés de ce nouveau compteur.

Cela résulte des modes de propagation des ondes. Les effets des fréquences CPL du Linky couplées avec les basses fréquences (50 hertz), et avec les micro-ondes GPRS sont cumulatifs et seront dévastateurs pour la santé publique.

Dans les autres pays, les « smart grids » déjà installés ont pour objectif la relève périodique à distance et non l'effacement, lequel nécessite une transmission permanente des données en temps réel, et non pas seulement 1 % du temps comme c'est le cas à l'étranger. 🌐

Je suis venue ici, avec ... personnes électrosensibles, pour vous demander de déposer un amendement visant à empêcher le déploiement de tous les compteurs communicants.

Ce n'est pas le sujet aujourd'hui, mais j'aimerais vous revoir très rapidement pour parler des solutions industrielles qui peuvent être mises en place pour régler le problème de la pointe française, qui est un problème réel, puisque la France représente la moitié de la pointe européenne.

Si le compteur Linky est déployé comme prévu, ce n'est pas une délégation de personnes électrosensibles représentant 500 Parisiens et 5.000 personnes dans toute la France qui demanderont à vous rencontrer, mais 3 à 30 millions de personnes qui seront atteintes, et je vous laisse imaginer les effets sur l'économie du pays, lorsqu'une grande proportion de sa population active sera empêchée de travailler.

A ce jour, il n'y a eu aucune évaluation sanitaire officielle de ces compteurs communicants, l'amendement déposé en première lecture par la sénatrice UDI Anne-Catherine Loisier, qui

conditionnait le déploiement des compteurs Linky à la réalisation d'une étude de l'ANSES a été rejeté en séance publique avec votre avis défavorable. 🗳️

Nous avons consacré beaucoup d'énergie ces dernières semaines à informer les sénateurs et les députés des multiples inconvénients du système Linky, qui en plus de ses effets dévastateurs sur la santé rendra la France vulnérable au piratage, à l'espionnage et au cyber-terrorisme, puisque toute l'électricité sera informatisée.

Il y a un risque de *black-out* de régions entières !

Trois autres motifs de sécurité électrique s'opposent à la mise en place du Linky :

- Premièrement, les réseaux de RTE sont mal entretenus depuis 10 ans et les câbles, qui ne sont déjà pas prévus pour cela, ne supporteront pas l'injection de radiofréquences. Il y pourra y avoir des incendies et des pannes dans des endroits difficiles d'accès, dans lesquels il y aura eu des points de chauffe.
- Deuxièmement, je connais personnellement le cas d'un compteur Landis Gyr installé dans un pressing, où la table à repasser est tombée en panne le jour même de l'installation du compteur, ce qui a engendré un coût de réparation de 600 euros pour la commerçante, et trois semaines plus tard, c'est le fer à repasser professionnel qui est tombé en panne. Je vous laisse imaginer la désorganisation du pays si les entreprises subissent des pannes à répétition et ne peuvent plus travailler. 🗳️
- Troisièmement, lors de l'expérimentation qui a porté sur l'installation de 200.000 compteurs Linky en Indre-et-Loire et à Lyon, 7 cas d'incendies ont été déclenchés. Rapportés à 35 millions de Linky, cela représenterait un surcroît de 1 225 incendies qui s'ajoutent aux 80.000 incendies d'origine électrique qui sont déjà à déplorer chaque année en France.

Par ailleurs, compte tenu du délai incompressible des 7 à 8 ans nécessaires pour remplacer 35 millions de compteurs, la course entre logiciel et matériel est perdue d'avance, le Linky, qui a été conçu en 2006 à une époque où l'iPhone n'existait pas, est déjà obsolète et il le sera encore plus en 2021 quand tous les compteurs Linky auront été installés.

Il est temps de reconnaître que le système Linky n'est une belle idée que dans un monde virtuel, sur des diaporamas et dans les vidéos d'ERDF.

Il est temps que le Gouvernement et le Parlement mettent le holà, arrêtent de laisser la bride sur le cou à des ingénieurs non techniciens, qui sont complètement déconnectés de la réalité et qui sont suivis par une poignée de parlementaires en situation de conflit d'intérêt, si ce n'est de trafic d'influence. 🗳️

La Gauche n'a rien à gagner avec tout cela. Votre motivation pour tout arrêter sera aussi d'ordre politique.

Je vous remercie pour votre écoute, Madame la ministre, et

pour terminer, je vous renouvelle ma demande : j'aimerais vous revoir pour vous parler des effets des ondes sur les enfants, c'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur, c'est le résultat de mon enquête en tant que journaliste scientifique, et j'aimerais aussi vous montrer les émissions des smartphones et des tablettes numériques, qui émettent, vous le verrez avec mes instruments de mesure, beaucoup plus que les anciens téléphones portables et les anciens ordinateurs.

Merci à vous, et merci à vous tous.

« Le secret du bonheur, c'est la liberté. Le secret de la liberté, c'est le courage. »

Thucydides (460-400 av JC) Homme politique et historien grec.